

Présentation du programme quinquennal de formation pour les délégués du personnel



De gauche à droite, M. Carlo FRISING (Directeur adjoint de la Chambre des salariés), M. Georges MISCHO (Ministre du Travail), Mme. Nadine WELTER (Directrice de l'École supérieure du travail), M. Jean-Claude REDING (Vice-président de la Chambre des salariés) et M. Sylvain HOFFMANN (Directeur de la Chambre des salariés).

Le programme quinquennal de formation pour les délégués du personnel pour la mandature 2024-2029 a été officiellement présenté ce mercredi 10 juillet dans les locaux de la Chambre des salariés à Bonnevoie.

En présence du Ministre du Travail, Monsieur Georges Mischo et de Madame Nadine Welter, Directrice de l'École supérieure du travail (EST), le Vice-président de la Chambre des salariés (CSL), Monsieur Jean-Claude Reding, a salué plus de 300 délégués du personnel qui s'étaient réunis à cette occasion. Il a souligné que la nouvelle offre de formation vise à renforcer les compétences

des délégués pour leur permettre de faciliter l'exercice de leur mandat en tenant compte des changements liés à l'organisation du travail et des évolutions économiques, technologiques, sociales et sociétales permanentes.

Au cours de son allocution, le ministre du Travail a insisté sur l'importance du dialogue social dans les entreprises et que les délégués du personnel se doivent d'être correctement outillés pour renforcer ce dernier.

Madame Welter a présenté le dispositif de formation des délégués du personnel, le droit au congé-formation et les modalités d'attribution, les thèmes de formation retenus ainsi que les acteurs impliqués.

Le programme quinquennal de formation compte 43 modules couvrant huit domaines de formation et s'adapte à l'actualité socio-économique, législative et politique du pays.

Depuis 2022, la CSL et l'EST ont mis en place des cercles de qualité composés de formateurs-experts pour garantir la pertinence et la qualité des formations proposées.

Les délégués peuvent personnaliser leur plan de formation en fonction de leurs besoins et de leur environnement professionnel.

L'offre de formation 2024-2029 ainsi que le calendrier de septembre 2024 à février 2025 sont disponibles sur les sites www.est.public.lu, www.csl.lu, et www.cefos.lu.

En sus, la CSL a créé à destination des délégués du personnel et, de manière générale, pour tous les représentants salariaux, un Centre de documentation offrant des ressources législatives, juridiques et autres, lesquelles sont régulièrement mises à jour.

Des séances additionnelles de présentation de l'offre de formation sont d'ores et déjà prévues pour les mois de juillet et de septembre 2024 :

- le 18 juillet, les 9 et 23 septembre 2024, à 12h30 dans les locaux de la CSL, 2-4 rue Pierre Hentges à Bonnevoie
- les 17 et 29 juillet et le 4 septembre 2024, à 18h30 dans les locaux du Centre de Formation et de Séminaires de la CSL, 12 rue du Château à Remich

Les séances d'information sont gratuites mais l'inscription est obligatoire. Elle peut se faire via le site www.csl.lu ou en envoyant un courriel à formationsdelegues@csl.lu.

Luxembourg, le 11/07/2024

Communiqué N°5